

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide psychopédagogique Question écrite n° 38463

Texte de la question

M. Michel Vaxès attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'avenir des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficultés (RASED) suite à l'annonce de suppressions de 3 000 postes. Les RASED regroupent des professionnels formés pour répondre aux besoins spécifiques des élèves en grandes difficultés. Ils permettent à de nombreux enfants de poursuivre leur scolarité en les aidant à accéder aux apprentissages fondamentaux. Ils travaillent avec des petits groupes d'élèves, en collaboration avec les familles, les enseignants et en partenariat avec les intervenants extérieurs (orthophonistes, psychologues...). Cette prise en compte des élèves au sein de leur environnement permet de mieux identifier l'origine de leurs difficultés et d'apporter les réponses les mieux adaptées à leurs situations. À ce titre, les RASED occupent une place d'importance dans la lutte contre l'échec scolaire dont le Gouvernement prétend faire une des priorités de son action. Pour ces raisons, la mise en place de soutien scolaire hebdomadaire, si elle peut s'avérer utile dans l'aide aux devoirs, ne saurait se substituer à l'accompagnement spécifique dont les RASED assurent la mission auprès des élèves en grandes difficultés. Il lui demande s'il confirme cette décision prise sans concertation avec les professionnels concernés et quelles mesures il envisage de prendre pour permettre la continuité de la prise en charge des publics en grandes difficultés telle qu'elle est aujourd'hui assurée par les RASED.

Texte de la réponse

Aujourd'hui, environ 15 % des élèves quittent l'école primaire en connaissant de graves lacunes dans les domaines de la lecture, de l'écriture et des mathématiques. La réforme du primaire qui vient d'être mise en oeuvre par le ministre de l'éducation nationale vise à ce que chaque élève en difficulté reçoive désormais une réponse adaptée à sa situation : les deux heures libérées du samedi matin sont investies au profit des élèves en difficulté sous forme d'une aide personnalisée, notamment de rernédiation et de remise à niveau dans les enseignements fondamentaux, dispensée par les maîtres de leur école ; des stages de remise à niveau en français et mathématiques sont également proposés aux CM1 et CM2, pendant les vacances scolaires par petits groupes, à raison de trois heures par jour pendant une semaine. Les maîtres des classes sont les premiers à faire face, dans la classe et dans l'école, aux difficultés scolaires de leurs élèves. S'ils ne peuvent être les seuls à intervenir pour lutter contre toutes les formes de difficulté qui peuvent relever d'origines diverses, le recours aux RASED montre pourtant aujourd'hui ses limites : la fréquence des prises en charge par les maîtres spécialisés est trop ponctuelle ; les réseaux sont éloignés des projets d'enseignement des classes et des écoles ; et dans la plupart des cas, les élèves concernés quittent la classe pour la durée de la prise en charge et donc n'assistent pas à certains enseignements fondamentaux. Aussi, la sédentarisation de 3 000 maîtres spécialisés des réseaux d'aide et de soutien des élèves en difficulté (RASED), la mise en place du dispositif d'aide personnalisée, tout comme le meilleur emploi des maîtres spécialisés travaillant en réseau, la formation et le maintien des 3 700 psychologues scolaires, constituent désormais l'ensemble des réponses au traitement de la difficulté scolaire dans toutes les classes. Ainsi, à la rentrée 2009, un ou plusieurs maîtres spécialisés itinérants seront affectés par l'inspecteur d'académie dans une école en tant que titulaires d'une classe à plein temps. Cette nouvelle implantation se fera, dans toute la mesure du possible, au sein de l'aire géographique

d'intervention du RASED. Les enseignants concernés par cette mesure pourront exercer, s'ils le souhaitent, dans une école du secteur qu'ils connaissent déjà. Sinon, ils pourront participer au mouvement départemental des professeurs des écoles. L'action des 8 000 maîtres spécialisés structurés en RASED va être réinvestie spécifiquement pour intervenir sur les plus graves difficultés d'apprentissage, comportementales et psychologiques des élèves, répondant ainsi aux situations que les professeurs des écoles ne pourraient pas gérer dans le cadre des dispositifs ci-dessus. En outre, un plan national de formation des enseignants au traitement de la difficulté scolaire est prévu pour les professeurs des écoles qui en éprouveraient le besoin : 40 000 enseignants seront concernés sur cinq ans par ce plan de formation. Les RASED des zones rurales éloignées, compte tenu de leur spécificité, ne seront qu'exceptionnellement concernés par cette mesure. En effet des modalités d'intervention itinérantes peuvent se justifier sur des territoires dotés de petites structures scolaires disséminées. Dans ce nouveau cadre, la qualification du maître spécialisé, nommé sur un poste de ce type dans une école, continue à être reconnue, notamment à travers son régime indemnitaire propre.

Données clés

Auteur : M. Michel Vaxès

Circonscription: Bouches-du-Rhône (13e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 38463

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 décembre 2008, page 11047 **Réponse publiée le :** 13 janvier 2009, page 297